



L'association Trail Pour Tous vous présente:

1ÈRE
ÉDITION

TRAIL TROPHÉE DE JOELETTES



**DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017
TOURETTES-SUR-LOUP**

DÉPART: 8H55

- i** INSCRIPTION 20€ par équipe, 6 membres par équipe
- 📍** 12KM, 600d+ à parcourir en Randonnée Découverte ou Chronométré
- 📞** CONTACT Jérôme Fouffé: 06.23.75.16.14 ou sur www.trailpourtous.fr



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Joëlette and Co
by Ferriol-Matrat

Joëlette
joelletteandco.com



ACHULLANKA
Vos sports grandeur nature

BIOT
la créative



Le Trail Trophée de Joelette



Pour la 1^{er} édition à Tourrettes-sur-Loup

Le 24 Septembre 2017



TRAIL POUR TOUS

**Adresse
Président
Mail
Facebook
Web**

**Trail pour tous - 495 route de la mer - 06410 Biot
Fouffé Jérôme - 06 23 75 16 14
trailpourtous@gmail.com
Du Trail pour Tous
www.trailpourtous.fr**





L'OBJECTIF

Pour **permettre à une personne à mobilité réduite de passer une journée exceptionnelle sur un parcours qui lui serait impossible de découvrir sans Joelette**, qui marquera sa vie, être la vedette d'une véritable épreuve sportive : le **Trail Trophée de Joëlettes**. Trail accessible à tous et sans sélection.

Favoriser le partage, la cohésion, le sport, et surtout l'intégration

LES ÉQUIPES

L'équipage est constitué d'un coureur transporté (personne en situation de handicap) et de 6 coureurs à pieds (sportifs de votre club ou de votre ville).

LA COURSE

Un Trail d'environ **10 km** accessible à tous, un parcours balisé et chronométré. Le Port du casque sera obligatoire, le harnais et sangle de tirage sont autorisés. La course vous fera découvrir notre belle région et plus particulièrement le moyen pays et les villes qui constituent la CASA telle que la ville de **Tourrettes-sur-Loup** pour notre 1^{ère} édition. Le départ se fera sur la route pour accéder rapidement à un beau sentier ombragé et vallonné, des parties caillouteuses mais pas de grosses difficultés majeures. Vous découvrirez un panorama exceptionnel. L'arrivée se fera par la voie romaine montante jusqu'aux ruelles du village, l'arrivée sera jugée proche du clocher.

Cette course sera accessible aux personnes qui souhaitent la faire en mode randonnée sur un parcours moins long.

Toutes les Joelettes prendront le départ avec un sac recyclable qui permettra à l'équipage de pouvoir collecter tous les objets, papiers ou tous autres déchets qu'ils trouveront sur leur chemin.

LES CONCURRENTS

Toutes personnes handicapées présentant des déficiences motrices, sensorielles ou mentales.

La CASA

La Communauté d'agglomération Sophia Antipolis est composée de 24 communes

Antibes Juan-les-Pins, Bézaudun-les-Alpes,
Biot, Bouyon,
Caussols, Châteauneuf,
Cipières, Conségudes,
Courmes, Coursegoules,
Gourdon, Gréolières,
La Colle-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup,
Le Rouret, Les Ferres,
Opio, Roque-en-Provence,
Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence,
Tourrettes-sur-Loup, Valbonne Sophia Antipolis, Vallauris Golfe-Juan, Villeneuve-Loubet



TRAIL POUR TOUS

Adresse
Président
Mail
Facebook
Web

Trail pour tous - 495 route de la mer - 06410 Biot
Fouffé Jérôme - 06 23 75 16 14
trailpourtous@gmail.com
Du Trail pour Tous
www.trailpourtous.fr





Règlement du Trail Trophée de Joelette

Article 1 Le Trail trophée de Joelette est organisé par L'association **Trail Pour Tous** en partenariat avec **Trail Tourette-sur-Loup**.

Article 2 Le parcours fait entre 8 et 10 km en fonction du lieu de la course ou du trail sur tous types de terrains.

Article 3 • Équipe : L'équipe est constituée d'un coureur transporté plus 6 coureurs au minimum, 10 coureurs au maximum. La participation des mineurs est soumise à l'autorisation parentale et/ou du tuteur légal. • Coureur transporté : Le coureur transporté est un coureur atteint d'une déficience mentale et ou physique reconnue; il n'est pas soumis aux impératifs d'âge. Pour l'épreuve, le port du casque est obligatoire (casque cycliste). Tout coureur transporté non équipé ne pourra prendre le départ. Sa participation est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non contre indication à l'épreuve. • Coureurs (équipage) : L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ils ne peuvent participer à l'épreuve sportive organisée sans : • la présentation d'une licence sportive de l'année portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. • pour les non licenciés auxquels cette compétition est ouverte, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Article 4 Il y aura 4 Classements : • Classement féminin • Classement masculin • Classement randonnée • Classement scratch = l'équipe la plus rapide (hors bonification) Le coureur transporté détermine s'il s'agit d'une équipe masculine ou féminine. Un bonus de 2 minutes sera appliqué par coureur féminin (hors coureur transporté). Les classements et récompenses ne sont pas cumulables. Exemples: • Coureur homme transporté 3 coureurs homme + 1 coureur femme (-2') = 2 minutes de bonus • Coureur femme transporté 2 coureurs hommes + 2 coureurs femmes (2x2') = 4 minutes de bonus • Coureur femme transporté 4 coureurs femmes (4x2') = 8 minutes de bonus • Coureur femme transporté 4 coureurs hommes = 0 minute de bonus

Article 5 Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Chaque coureur devra porter son dossard et le tenir entièrement visible pendant toute de la course sous peine de disqualification.

Article 6 Les dossards seront à retirer, sur présentation de l'accusé de réception d'inscription, sur le site de la course muni d'une pièce d'identité et du certificat médical s'il n'a pas été produit préalablement. Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste, ni remis à moins de 30 minutes avant le départ de la course. Une fois l'équipe inscrite elle ne peut être modifiée sans l'accord des organisateurs. Ces derniers se réservent le droit de contrôler la constitution des équipes sur la ligne de départ et de procéder à la disqualification de l'équipe si besoin est.

Article 7 - Jury Officiel Le jury est composé par l'organisateur. Son pouvoir de décision est sans appel. Des points de ravitaillements sont prévus sur le parcours et à l'arrivée. Les participants disposeront d'un temps maximum de **3h00** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route. Pour des raisons de sécurité, il doit être maintenu un écart de 1m50 entre chaque joelette pendant la course. Les règles de courtoisie, de loyauté doivent dicter le comportement de chaque participant à cette course dans la bonne humeur. Le nombre d'équipes est limité à 20 et seules les 20 premières équipes inscrites seront retenues.



TRAIL POUR TOUS

Adresse
Président
Mail
Facebook
Web

Trail pour tous - 495 route de la mer - 06410 Biot
Fouffé Jérôme - 06 23 75 16 14
trailpourtous@gmail.com
Du Trail pour Tous
www.trailpourtous.fr





Article 8 - Services Généraux La sécurité routière est assurée par les commissaires de course, le service médical par un poste de secours se situant au départ et à l'arrivée, plus un poste mobile.

Article 9 Le chronométrage sera effectué par l'organisateur. Le temps retenu pour chaque équipe sera le temps de passage de la joelette et du coureur transporté accompagné d'au moins 2 coureurs de cette même équipe ayant pris le départ.

Article 10 - Assurances Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au Championnat du monde de Joelette. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande. Individuelle accident : les participants sont tenus d'adhérer à une assurance personnelle notamment les non-licenciés à une fédération sportive.

Article 11 Par sa participation à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Trail Trophée de Joelette en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Les informations recueillies, nécessaires pour votre inscription, font l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez contacter l'association Trail pour Tous par e-mail : Trailpourtous@gmail.com.

Article 12 Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés autre que les Joelettes sont formellement interdits sur le parcours. Tout comme quelconques engins fabriqué artisanalement

Article 13 La participation au Trail Trophée de joelette implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du Règlement. Les concurrents s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée sans s'écarter du parcours balisé. Tout manquement entraîne la disqualification de l'équipe sur décision du jury officiel.

Article 14 Annulation course : en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou toute autre circonstance, pouvant mettre en danger la sécurité des participants, l'association se réserve le droit d'annuler, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Signatures des coureurs, Lu et approuvé



TRAIL POUR TOUS

Adresse
Président
Mail
Facebook
Web

Trail pour tous - 495 route de la mer - 06410 Biot
Fouffé Jérôme - 06 23 75 16 14
trailpourtous@gmail.com
Du Trail pour Tous
www.trailpourtous.fr



Bulletin d'inscription Trail Trophée de Joellettes

Nom de votre équipe:.....

Avez vous votre joelette ? oui - non

<p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Tél. fixe : <input type="text"/> Tél. Portable : <input type="text"/></p> <p>Mai : <input type="text"/></p> <p>Sexe : <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme</p> <p>Statut : <input type="radio"/> Passager Joëlette <input type="radio"/> Handicapé marchant <input type="radio"/> Mal ou Non Voyant <input type="radio"/> Accompagnateur Actif <input type="radio"/> Simple Accompagnant <input type="radio"/> Sympathisant</p>	<p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Tél. fixe : <input type="text"/> Tél. Portable : <input type="text"/></p> <p>Mai : <input type="text"/></p> <p>Sexe : <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme</p> <p>Statut : <input type="radio"/> Passager Joëlette <input type="radio"/> Handicapé marchant <input type="radio"/> Mal ou Non Voyant <input type="radio"/> Accompagnateur Actif <input type="radio"/> Simple Accompagnant <input type="radio"/> Sympathisant</p>	<p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Tél. fixe : <input type="text"/> Tél. Portable : <input type="text"/></p> <p>Mai : <input type="text"/></p> <p>Sexe : <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme</p> <p>Statut : <input type="radio"/> Passager Joëlette <input type="radio"/> Handicapé marchant <input type="radio"/> Mal ou Non Voyant <input type="radio"/> Accompagnateur Actif <input type="radio"/> Simple Accompagnant <input type="radio"/> Sympathisant</p>
<p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Tél. fixe : <input type="text"/> Tél. Portable : <input type="text"/></p> <p>Mai : <input type="text"/></p> <p>Sexe : <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme</p> <p>Statut : <input type="radio"/> Passager Joëlette <input type="radio"/> Handicapé marchant <input type="radio"/> Mal ou Non Voyant <input type="radio"/> Accompagnateur Actif <input type="radio"/> Simple Accompagnant <input type="radio"/> Sympathisant</p>	<p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Tél. fixe : <input type="text"/> Tél. Portable : <input type="text"/></p> <p>Mai : <input type="text"/></p> <p>Sexe : <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme</p> <p>Statut : <input type="radio"/> Passager Joëlette <input type="radio"/> Handicapé marchant <input type="radio"/> Mal ou Non Voyant <input type="radio"/> Accompagnateur Actif <input type="radio"/> Simple Accompagnant <input type="radio"/> Sympathisant</p>	<p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Tél. fixe : <input type="text"/> Tél. Portable : <input type="text"/></p> <p>Mai : <input type="text"/></p> <p>Sexe : <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme</p> <p>Statut : <input type="radio"/> Passager Joëlette <input type="radio"/> Handicapé marchant <input type="radio"/> Mal ou Non Voyant <input type="radio"/> Accompagnateur Actif <input type="radio"/> Simple Accompagnant <input type="radio"/> Sympathisant</p>
<p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Tél. fixe : <input type="text"/> Tél. Portable : <input type="text"/></p> <p>Mai : <input type="text"/></p> <p>Sexe : <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme</p> <p>Statut : <input type="radio"/> Passager Joëlette <input type="radio"/> Handicapé marchant <input type="radio"/> Mal ou Non Voyant <input type="radio"/> Accompagnateur Actif <input type="radio"/> Simple Accompagnant <input type="radio"/> Sympathisant</p>	<p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Tél. fixe : <input type="text"/> Tél. Portable : <input type="text"/></p> <p>Mai : <input type="text"/></p> <p>Sexe : <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme</p> <p>Statut : <input type="radio"/> Passager Joëlette <input type="radio"/> Handicapé marchant <input type="radio"/> Mal ou Non Voyant <input type="radio"/> Accompagnateur Actif <input type="radio"/> Simple Accompagnant <input type="radio"/> Sympathisant</p>	<p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Tél. fixe : <input type="text"/> Tél. Portable : <input type="text"/></p> <p>Mai : <input type="text"/></p> <p>Sexe : <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme</p> <p>Statut : <input type="radio"/> Passager Joëlette <input type="radio"/> Handicapé marchant <input type="radio"/> Mal ou Non Voyant <input type="radio"/> Accompagnateur Actif <input type="radio"/> Simple Accompagnant <input type="radio"/> Sympathisant</p>

